Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260202-DELIBCCAS2026_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

2026/02

C.C.A.S. de la Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Comité Communal d'Action Sociale

Réunion du lundi 02 février 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux février à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire et Président du C.C.A.S.

Membres présents : GUILLOU Rémy, CRENN Nathalie, LE ROUX Andrée, LE SAOUT Aurélie, LE GAC Yveline, FOURE Brigitte, Andrée GIBOIRE, STEUNOU Eliane, LE BIHAN Annick, JUGON Sophie.

Absents excusés : LOZAC'H Solenne.

Absent : SEBILLE Stéphanie.

Secrétaire de séance : LE SAOUT Aurélie

OBJET : Budget Primitif 2026

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2026.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à la somme de : **15 750 €**
La section d'investissements est équilibrée en dépenses et recettes à la somme de : **840 €**

Après avoir pris connaissance, article par article, du projet de budget 2026, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, appelés à délibérer, décident à l'unanimité, d'approuver le Budget Primitif 2026.

La secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance, le 02 février 2026

Le Président,

Rémy GUILLOU

MAIRIE DE PLOUISY (Côtes-d'Armor)